

**PLATEFORME AERONAUTIQUE DE PAU (64)
COMMANDEMENT DES FORCES SPECIALES TERRE
PROJET ARES
CREATION D'UNE AIRE DE FRET POUR LES OPERATIONS SPECIALES**

Marché alloti – Lot n°1 : Travaux tous corps d'états

ST06 – PLATRERIE / PLAFONDS SUSPENDUS / PLANCHERS TECHNIQUES



SOMMAIRE

1-	OBJET DU MARCHE	3
2-	DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX	3
3-	LIMITES DE PRESTATIONS	4
3.1	Avec les autres lots et les prestataires hors opération	4
3.2	Avec les autres sections techniques du présent lot n°1	4
4-	DESCRIPTION DES PLAFONDS SUSPENDUS	4
4.1	Caractéristiques des plafonds suspendus	5
4.1.1	Plafonds suspendus de type PS1	5
4.1.2	Plafonds suspendus de type PS2	5
4.1.3	Plafonds suspendus de type PS3	6
4.1.4	Plafonds de type PS4	6
4.1.5	Plafonds suspendus de type PS5	6
4.2	Fourniture de plaques de plafonds supplémentaires	7
4.3	LIAISONS	7
4.3.1	Liaisons avec les cloisons	7
4.3.2	Liaisons avec les appareils de conditionnement d'air, gaines et canalisations	7
4.3.3	Liaisons avec les appareils d'éclairage	7
4.3.4	Fixation des suspentes	7
4.4	Mise en œuvre et contrôle des plafonds suspendus	7
4.4.1	Passage au droit des joints de dilatation	7
4.4.2	Tolérance d'exécution	8
5-	RATTRAPAGE DES NIVEAUX ET HABILLAGES	8
6-	CLOISONS	8
6.1	Finition des cloisons	9
6.2	Cloisons hydrofuges de type CH1	9
6.3	Cloisons Coupe-Feu 1 Heure de type CL1	9
6.4	Cloisons de type CL2	10
6.5	Doublage en panneaux isolants	10
6.6	Rebouchages et calfeutrements	10
6.7	Liaisons avec les canalisations	11
6.8	Tolérances d'exécution	11
6.9	Fixation et passage au travers des cloisons	11
6.10	Protection des angles	11
6.11	Réservations	11
6.12	Trappes	11
7-	PLANCHERS TECHNIQUES	11
7.1	Définition des travaux	11
7.2	Description des planchers techniques	12
7.2.1	Ossatures support	12
7.2.2	Platelage	12
7.2.3	Dalles ajourées	12

1- OBJET DU MARCHÉ

Les travaux de la présente opération concernent les travaux de menuiseries bois, de mobiliers et de signalétique dans le cadre des travaux de construction tous corps d'états d'un bâtiment de bureaux pour le projet d'une aire de fret pour les forces spéciales sur la PFA de Pau (64) .

2- DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les travaux objet de la présente section concernent :

- **Le respect des contraintes de déroulement des travaux prévues dans les DG ;**
- **Le respect des dispositions prévues aux DG ;**
- **La fourniture des documents demandés dans les DG ;**
- Les études nécessaires à l'établissement et au dimensionnement des ouvrages selon la réglementation en vigueur ;
- Les études de synthèse en coordination avec les titulaires des autres lots ;
- La réalisation de tous les documents liés aux études ;
- L'implantation des ouvrages ;
- Les études nécessaires à l'établissement et au dimensionnement des ouvrages selon la réglementation en vigueur ;
- Les prestations demandées dans la présente section, et celles qui permettront le respect des règles de l'art avec une finition soignée ;
- La fourniture et la pose d'un complexe de cloisons en plaque de plâtre, y compris les accessoires de pose et de fixation, tels que les rails, montants, raidisseurs, pièces d'abouts, visserie et ossatures complémentaires pour assurer la solidité des ouvrages ;
- La fourniture et l'exécution des cloisons en plaques de plâtre hydrofuges pour les sanitaires ;
- La fourniture et l'exécution d'un isolant de doublage de mur et plafond béton en pose collée en panneaux de fibre de bois .
- La fourniture et l'exécution des encoffrements des gaines techniques ;
- La fourniture et la pose de supports métalliques pour fixations de charges lourdes ;
- La réalisation des renforts d'ossature pour la pose des éviers, lavabos en coordination avec le lot 3 CVC/ Plomberie et des ouvrages des autres sections du présent lot ;
- Les calfeutrements, rebouchages, reconstitutions du degré coupe-feu des cloisons traversées et reprises de finitions après mise en œuvre des ouvrages des autres lots et sections (réseaux, ...) ;
- Les réservations, incorporations et trous divers dans les ouvrages en plâtrerie sous réserve que les renseignements correspondants soient fournis sur plans en temps utile par les corps d'états concernés, dans le cas contraire chaque entreprise supportera elle-même la réalisation de ses propres incorporations, réservations et trous ;
- La fourniture d'informations techniques aux autres corps d'état avant et pendant l'exécution des travaux ;
- La mise à la terre des masses métalliques sur attentes laissées par le lot n°2 Electricité ;
- La protection des ouvrages exécutés jusqu'à leur réception ;
- La réalisation et de la synthèse des plans de calepinages particuliers pour l'incorporation de grilles, appareils techniques dans les plafonds suspendus, renforts chevêtres et découpes, adaptation des suspentes pour passage de tuyauteries, (liste non exhaustive) ;
- La fourniture et la pose des plafonds suspendus en dalles minérales, les dispositifs de fixation à la structure porteuse, profilés de rive, entretoises, profilés porteurs, y compris toutes sujétions de pose ;
- Exigence DANZ (anciennement DIRISI) : la fourniture et la pose de grilles simple peau en plafonds au droit des cerclages des chemins de câbles courants faibles du lot n°2 dans les circulations .
- Toutes sujétions de raccords, de liaisons aux parois, de finition en rive par profil spécial laqué dans le ton des matériaux employés ;
- Le traitement des appuis sur dalle conformément aux prescriptions du fabricant, avec notamment toutes dispositions particulières pour la pose en pièces humides ;

- Toutes sujétions de finition, traitement des joints, arêtes vives, des raccords entre les murs, plafonds, huisseries, suivant prescriptions du fabricant ;
- La réalisation des plans de calepinage des planchers techniques en coordination avec le lot n°2 électricité ;
- La fourniture et la pose des ossatures supports et dalles de planchers techniques ;
- La mise en place et le retrait de tous les équipements collectifs et individuels de sécurité nécessaires à la réalisation des ouvrages ;
- Les prestations de nettoyage du chantier et d'évacuation régulière des déchets, conformément aux DG ;
- La fourniture du DOE (dossier des ouvrages exécutés).
- Etc..

Cette liste est non exhaustive.

Les prestations à réaliser respecteront la réglementation relative au Code du travail.

Nota :

- **L'entrepreneur se référera aux exigences demandées dans les dispositions générales du présent marché (protections des ouvrages, nettoyages, ...) ;**
- **Il est précisé que tout changement dans les dispositions prises dans le présent CCTP qui s'avérerait nécessaire, pour des raisons dûment justifiées, ne pourra être fait sans l'accord préalable de la maîtrise d'œuvre.**

3- LIMITES DE PRESTATIONS

3.1 Avec les autres lots et les prestataires hors opération

Elles sont détaillées dans les DG.

3.2 Avec les autres sections techniques du présent lot n°1

A la charge de la section n°2 « Gros-œuvre » :

- La réalisation des murs et planchers en béton armé.

A la charge de la section n°7 « Revêtements de sols et murs, peintures intérieures » :

- La fourniture et la mise en œuvre des étanchéités sous faïences des douches ;
- La fourniture et la pose des faïences ;
- La mise en peinture des cloisons ;
- La mise en œuvre d'une peinture de sol anti-poussières dans les plénums de planchers techniques.

A la charge de la section n°5 « Menuiseries bois, mobilier et signalétique » :

- La fourniture et la pose des trappes, des portes, des huisseries et l'amenée à pied d'œuvre, en coordination avec la présente section, pour les réservations, chevêtres et renforts ;
- La fourniture et la pose des baguettes d'angles et ouvrages de protection des cloisons ;
- La fourniture et la pose du rail support et de la cloison amovible acoustique de la salle de réunions 022 ;
- La fourniture et la pose des plafonds bois du sas d'entrée 001 et du hall d'attente 002 ;
- La fourniture et la pose des revêtements muraux acoustiques.

Nota : les limites de prestations entre les lots et marchés sont détaillées dans les dispositions générales.

4- DESCRIPTION DES PLAFONDS SUSPENDUS

4.1 Caractéristiques des plafonds suspendus

4.1.1 Plafonds suspendus de type PS1

Plafonds démontables avec panneaux à bords droits sur ossature invisible.

Les plafonds seront mis en œuvre à une hauteur de 2.60m par rapport au sol fini.

Les éléments de plafond seront constitués de plaques en fibres minérales et auront les caractéristiques suivantes :

- Dimensions : module de 600 * 600 mm ;
- Epaisseur minimale : 15 mm ;
- Densité minimale : 4,7 kg/m² ;
- Réaction au feu : M0 (A2-s1, d0) ;
- Résistance à l'humidité : 95 % ;
- Réflexion de la lumière : 88% ;
- Aspect de la face visible : surface blanche et lisse (petite perforation) ;
- Classe d'absorption minimale : classe C ;
- Acoustique : Coefficient d'absorption Sabine minimal $\alpha_w = 0,65$ (H), NRC =070 :

Fréquence en hertz	Coefficient d'absorption alpha
125	0.35
250	0.40
500	0.65
1000	0.80
2000	0.95
4000	0.85

- Atténuation latérale de bruit Dncw (dB) : 36 ;
- Dalles lavables à l'aide d'une éponge essorée imprégnée d'un savon ou d'un détergent ;
- Dalles réalisées en matériau partiellement recyclé ;
- Conductivité thermique (W/mK) : 0,052.

Les panneaux reposeront sur une ossature métallique invisible. La mise en œuvre sera réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF P 68-203. Les raccordements avec les surfaces verticales comprendront des cornières de rive laquées soutenant les éléments de plafond et formant bordure d'habillage.

Localisation : Bureaux et circulation.

4.1.2 Plafonds suspendus de type PS2

Plafonds démontables à bords droits sur ossature invisible.

Les plafonds seront mis en œuvre à une hauteur de 2.60m par rapport au sol fini.

Les éléments de plafond seront constitués de plaques hydro en matériau minéral et auront les caractéristiques suivantes :

- Module : 600 * 600 mm ;
- Epaisseur minimale : 15 mm ;
- Densité minimale : 7 kg/m² ;
- Réaction au feu : M0 ;
- Résistance à l'humidité : 100% d'humidité relative ;
- Réflexion de la lumière : >80% ;
- Aspect de la face visible : décor lavable finement fissuré ;
- Acoustique : absorption du bruit alpha w 0,55(MH) ;

- Atténuation latérale du bruit Dncw (dB) : 39 ;
- Dalles lavables et brossables ;
- Conductivité thermique (W/mK) : 0,052-0,057.

Les panneaux reposeront sur une ossature métallique invisible en acier galvanisé constituée de profilés T et dont la semelle d'une largeur de 24 mm sera de couleur blanche (laquée).

La mise en œuvre sera réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF P 68-203. Les raccords avec les surfaces verticales comprendront des cornières de rive laquées soutenant les éléments de plafond et formant bordure d'habillage.

Localisation : Vestiaires/douches H et T, sanitaires H et F .

4.1.3 Plafonds suspendus de type PS3

Il sera prévu l'exécution d'un complexe de plafond suspendu démontable en dalles minérales.

Ils auront les caractéristiques suivantes :

- Dimensions : dalle 600 * 600 mm ;
- Bord : droit de type A sur ossature T 24 ;
- Aspect : couleur blanche RAL 9003 mat ;
- Epaisseur : 12.5 mm ;
- Caractéristiques lumineuses : facteur de réflexion à la lumière de 70 % au minimum ;
- Comportement au feu : A2-s1, d0 ;
- Tenue à l'humidité : 70 % d'humidité relative dans l'air au minimum à 23°C ;
- Comportement à l'eau : nettoyage par éponge humide.

Localisation : Locaux ménage, Stockage et Local de stockage bureaux

4.1.4 Plafonds de type PS4

Les plafonds des locaux techniques des bureaux seront composés de panneaux isolants monolithes à base de fibre de bois fixés mécaniquement à l'aide de rondelles adéquate et vis à frapper.

Ils devront posséder un avis technique en cours de validité.

Le traitement des points singuliers sera mis en œuvre conformément aux procès-verbaux d'essais, à la documentation spécifique et aux recommandations des fabricants.

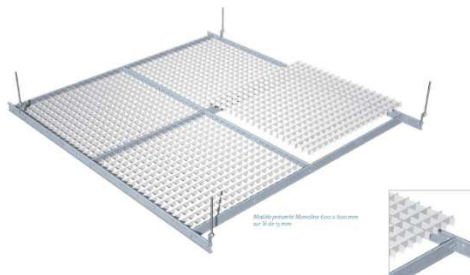
L'isolation sera constituée de :

- Epaisseur minimum : 10cm ;
- Coefficient de conductivité thermique : $\lambda = 0.032 \text{ W/m.K}$.

Localisation : voir repérages des plans.

4.1.5 Plafonds suspendus de type PS5

Exigence DIRISI : l'entreprise devra la fourniture et la pose de grilles simples peaux en aluminium laqué blanc pour contrôler l'intégrité des cerclages des 4 chemins de câbles des courants faibles DIRISI et DRSD. Une dalle sera disposée tous les 2m environs dans les circulations.



Caractéristiques des dalles :

- Dimensions : 600 * 600 mm ;
- Epaisseur : 20 mm ;
- Carrés au pas de 33 * 33 mm ;
- Pourcentage de vide : supérieur à 95 % ;
- Matière : en aluminium laqué blanc, épaisseur 0,6 mm.

La dalle devra être démontable par simple soulèvement du panneau dans l'ossature.

Localisation : Au niveau du plafond dans la Circulation jusqu'au Local DIRISI.

4.2 Fourniture de plaques de plafonds supplémentaires

Il sera fourni par la présente section 20 plaques de plafond suspendu supplémentaires de type PS1, de 20 plaques de plafond suspendu supplémentaires de type PS2 et de 10 plaques de plafond suspendu supplémentaires de type PS3 pour le remplacement des plaques lors de la maintenance.

4.3 LIAISONS

4.3.1 Liaisons avec les cloisons

Les cloisons ne porteront aucune charge rapportée par les plafonds. Les profils de rives seront supportés par des suspentes fixées aux planchers ou aux ouvrages de charpente le cas échéant.

4.3.2 Liaisons avec les appareils de conditionnement d'air, gaines et canalisations

Les appareils de conditionnement d'air et les canalisations pour fluides ne seront pas solidarisés et seront fixés indépendamment par les lots 2 et 3.

4.3.3 Liaisons avec les appareils d'éclairage

Les appareils d'éclairage incorporés aux plafonds ne font pas partie des plafonds suspendus, et seront fixés indépendamment par le lot n°2.

4.3.4 Fixation des suspentes

Les percements devront être opérés avec précaution et exécutés sans occasionner de fissurations. Il est recommandé d'utiliser un outil rotatif sans percussion.

4.4 Mise en œuvre et contrôle des plafonds suspendus

4.4.1 Passage au droit des joints de dilatation

Les appuis des dalles doivent permettre le mouvement du gros œuvre sans risque de chute. Les dalles doivent être interrompues à l'aplomb de la ligne de joint de dilatation et l'espace vide ainsi créé doit être revêtu d'un couvre joint en acier laqué de même nature que les ossatures, de largeur appropriée, et fixé sur un des côtés seulement. Tous les profils de rive recevront une finition au joint acrylique.

4.4.2 Tolérance d'exécution

- Planéité locale : une règle de 20 cm ne doit pas faire apparaître d'écart supérieur à 1 mm, notamment au droit des joints, ni manque, ni changement brutal entre les plaques ;
- Planéité générale : une règle de 2 m appliquée en tous sens ne doit pas faire apparaître d'écart supérieur à 3 mm ;
- Bâillement entre ossature et appuis : 1 mm maximum ;
- Alignement des joints et profilés : 1 mm maximum ;
- Alignement des bancs et dalles : 0,5 mm maximum de décalage entre 2 éléments ;
- Désaffleurement : éléments chanfreinés : 0,3 mm maximum / éléments non chanfreinés : 0,2 mm maximum.

5- RATRAPAGE DES NIVEAUX ET HABILLAGES

Dans tous les locaux, la présente section doit la réalisation, avec une parfaite finition, des habillages verticaux, permettant de rattraper les différences de niveaux, entre les plans horizontaux différents (différence de niveaux entre plafonds, arrêt du plafond suspendu à une certaine distance des murs, cages d'escaliers, points singuliers, etc.). Ils seront réalisés sur mesure, au moyen de plaques de plâtre traditionnelles fixées sur des ossatures métalliques invisibles.

6- CLOISONS

Le présent descriptif a pour but de présenter à l'entreprise la gamme attendue d'un point de vue architectural, esthétique, acoustiques, thermiques et de tenue à l'humidité. Toutes les cloisons seront fixées et montées jusqu'au niveau sous dalle du plancher supérieur et comporteront un isolant laine minérale en panneaux semi rigides sur toute la hauteur. Pour cela il appartient au titulaire de dimensionner les ossatures et l'épaisseur des plaques de plâtre conformément au DTU 25.41 et 25.42 ainsi qu'au guide pratique « Ouvrages en plaques de plâtre avec ou sans isolation » du CSTB et des Documents Techniques d'Application GS n°9 et GS n°20.

Les montages coupe-feu seront conformes aux procès-verbaux d'essais. Toutes les ossatures métalliques seront en acier inoxydables. Pour le dimensionnement des ossatures et de l'épaisseur des plaques, le titulaire tiendra compte de la hauteur des cloisons et de leurs degrés coupe-feu. Il devra justifier ses choix par le calcul conformément aux Eurocodes.

Les cloisons seront bâties jusqu'en sous face des planchers des locaux.

Les dimensions des complexes sont données à titre indicatif. L'entreprise pourra proposer des alternatives (soumises à l'accord de la maîtrise d'œuvre).

L'entreprise devra porter une attention particulière aux points suivants :

- Les jonctions entre les cloisons et les plafonds ;
- Les reprises de finition des rebouchages et calfeutrements ;
- **Le respect du degré coupe-feu entre locaux de degrés différents ;**
- **Le respect du degré acoustique entre locaux et vis-à-vis de l'extérieur ;**
- La mise en place de couvre-joints plats en aluminium à peindre, au droit des joints de dilatations ;
- La mise en œuvre des éléments garantissant l'étanchéité à l'air ;
- La protection des angles saillants par pose de bandes armées ;
- La finition des cloisons ;
- La réalisation des ossatures supports pour les lavabos, éviers, lave-main, vide-seaux... ;

- La mise en place de profilés métalliques de liaison entre les abouts de cloisons et les ossatures de menuiseries.

Le titulaire devra justifier le degré coupe-feu des ouvrages par un PV de résistance au feu en cours de validité établi par un laboratoire français (CSTB ou EFECTIS France ou CERIB).

Les travaux comprennent l'incorporation des réseaux électriques CFO/CFA en coordination avec le lot 2 ainsi que l'encoffrement des canalisations, gaines techniques en coordination avec le lot 3.

6.1 Finition des cloisons

Le parement sera soigné et apte à recevoir le système de peinture mis en œuvre par la section n°7 « Revêtements de sols et murs, peintures intérieures ». Les travaux comprendront toutes sujétions d'enduits et ponçage.

Les supports seront réceptionnés avec la coordination de la section 7.

6.2 Cloisons hydrofuges de type CH1

Les parements des locaux sanitaires et douches considérés de type EB+ seront en plaques de plâtre de TYPE H1 hydrofugées et imputrescibles, avec une protection contre les remontées d'humidité en pied de cloison. L'entreprise devra une contre cloison pour le passage des conduits d'évacuation en coordination avec le lot n°3.

Important : les sanitaires F possèdent une paroi contiguë au local entretien et donc de degré coupe-feu 1H. Pour cela, l'entreprise devra hydrofuger la face intérieure.

Entre les locaux EA et les locaux humides EB+, la partie basse du complexe devra être protégée par un film polyéthylène sur une hauteur de 2 cm au-dessus du sol fini. Deux (2) cordons de joints latéraux ou un joint central en bande de mousse imprégnée devront être incorporés entre le rail et le sol.

Un système d'étanchéité liquide (SEL) sera appliqué avant la réalisation d'un joint mastic souple entre le sol et le parement du complexe.

Caractéristiques de la cloison :

- Nombre de faces : 2 ;
- Nombre de plaques : 2 ;
- Type de bords : bords amincis ;
- Type de plaque : plaque de plâtre hydrofuge H1 ;
- Epaisseur de plaque : 13 mm au minimum ;
- Isolation : laine minérale épaisseur 45 mm ;
- Epaisseur de cloison : 100 mm ;
- Mode de pose : vissée sur ossatures métalliques en acier galvanisé ;
- Montant : double à entraxe de 0.60 m au maximum ;
- Finition : soignée et prête à recevoir un revêtement en faïence ou une peinture suivant le local ;
- Pied de cloisons : traité par bande d'étanchéité collée.

Localisation : voir repérages des plans.

6.3 Cloisons Coupe-Feu 1 Heure de type CL1

Caractéristiques :

- Nombre de faces : 2 ;

- Nombre de plaques : 2 ;
- Type de bords : bords amincis ;
- Epaisseur de plaque : 18 mm ;
- Isolation : laine minérale épaisseur 70 mm ;
- Epaisseur de cloison : 100 mm ;
- Mode de pose : vissée sur ossatures métalliques en acier galvanisé ;
- Montant : simple à entraxe de 0.40m au maximum ;
- Finition : soignée prête à peindre ;
- Joints et calfeutrements : enduit et bande comme préconisé par le fabricant.

Localisation : voir repérages des plans.

6.4 Cloisons de type CL2

Caractéristiques :

- Nombre de faces : 2 ;
- Nombre de plaques : 2 ;
- Type de bords : bords amincis ;
- Epaisseur de plaque : 12,5 mm au minimum ;
- Isolation : laine minérale épaisseur 70 mm ;
- Epaisseur de cloison : 100 mm ;
- Mode de pose : vissée sur ossatures métalliques en acier galvanisé ;
- Montant : double à entraxe de 0.40 m au maximum ;
- Finition : soignée prête à peindre ;
- Joints et calfeutrements : enduit et bande comme préconisé par le fabricant ;
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 47 dB**

Localisation : suivant le repérage des plans.

6.5 Doublage en panneaux isolants

Les cloisons de doublages des locaux techniques des ateliers seront composés de panneaux isolants monolithes à base de fibre de bois fixés mécaniquement à l'aide de rondelles adéquate et vis à frapper.

Ils devront posséder un avis technique en cours de validité.

Le traitement des points singuliers sera mis en œuvre conformément aux procès-verbaux d'essais, à la documentation spécifique et aux recommandations des fabricants.

L'isolation sera constituée de :

- Epaisseur minimum : 10cm ;
- Coefficient de conductivité thermique : $\lambda = 0.032 \text{ W/m.K}$.

Localisation : voir repérages des plans : Le long du mur séparatif béton entre locaux techniques et hangars ateliers et retour sur mur béton entre TGBT et local stockage cartons.

6.6 Rebouchages et calfeutrements

Le rebouchage, le calfeutrement, la reconstitution des degrés coupe-feu et la reprise de finition des réservations, trous et percements seront à la charge de la présente section, conformément aux plans de réservations fournis par les titulaires des autres lots et sections.

6.7 Liaisons avec les canalisations

Les canalisations seront fixées par les lots et sections concernés. Le rebouchage, le calfeutrement, la reconstitution des degrés coupe-feu et la reprise de finition des trous et percements seront à la charge de la présente section, conformément aux plans de réservations fournis par les titulaires des autres lots et sections.

6.8 Tolérances d'exécution

- Une règle de 0.20 m, appliquée sur le parement de la cloison, au droit des joints, ne doit faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, ni écart supérieur à 1 mm, ni manque, ni changement de plan brutal entre éléments de cloison ;
- Une règle de 2 m, appliquée sur le parement de la cloison et promenée en tous sens, ne doit pas faire apparaître, entre le point le plus saillant et le plus en retrait, un écart supérieur à 5 mm.

6.9 Fixation et passage au travers des cloisons

La fixation et le passage au travers des cloisons, des divers éléments de la construction en provenance des autres corps d'état, tels que plomberie, chauffage, électricité, etc..., se feront suivant les spécifications précisées par les différents titulaires.

A cet effet, il est à nouveau rappelé que l'entreprise chargée des travaux de la présente section, dès le démarrage du délai de préparation, devra s'enquérir auprès des autres corps d'état intéressés des éléments à fixer ou à passer en percement ou en épaisseur. Elle aura à s'informer de leurs épaisseurs, leurs diamètres, leurs formes et leurs charges.

6.10 Protection des angles

Tous les angles saillants seront renforcés par des bandes armées mises en œuvre selon les préconisations du fabricant.

6.11 Réservations

Le titulaire devra toutes les réservations demandées par les autres lots et sections.

6.12 Trappes

Le titulaire devra les chevêtres pour la pose de toutes les trappes en coordination dont les dimensions et les implantations seront transmises par la section n°7 Menuiseries bois.

7- PLANCHERS TECHNIQUES

7.1 Définition des travaux

Seront compris dans le forfait :

- Les études et le plan de calepinage ;
- L'ensemble des ossatures supports ;
- La réalisation du platelage ;
- Les éléments de finition périphérique ;
- La réalisation de marches à l'entrée du local ;
- La fourniture de ventouses pour soulever les plaques ;
- Le nettoyage des plénums avant fermeture.

7.2 Description des planchers techniques

7.2.1 Ossatures support

Les ossatures seront constituées d'une travure métallique composée de vérins réglables en hauteur avec ergots de positionnement du platelage. Ceux-ci seront fixés mécaniquement au sol via les vérins. L'ensemble sera en matériau inaltérable.

Le montage intégrera une traverse de stabilisation et d'étanchéité sur la totalité du plancher technique et des traverses de renfort au droit de l'accès du local.

7.2.2 Platelage

Le platelage sera constitué de dalles conformes à la NF P 67-101 et 67-102, dimensions 600 x 600 mm, composées :

- D'une âme en panneau de particules de bois aggloméré, de densité minimale 750 kg/m³, d'épaisseur 38 mm ;
- D'un revêtement PVC antistatique U4P3E2C2 ;
- D'une tôle d'aluminium d'une épaisseur 2/10ème mm ;
- D'une protection latérale par un champ en PVC thermocollé ;
- Fourniture de 3 dalles et d'une ventouse téléphone pour maintenance pour chaque local ;
- Surcharge admissible 300 daN/m² ;
- Emploi de vérins de rive et tous éléments spéciaux suivant catalogue du fournisseur ;
- Coloris soumis au visa du maître d'œuvre selon le nuancier du fabricant ;
- Réalisation de marches à l'entrée du local avec contre marche pleine, mise en place de traverses de renfort et nez de marche antidérapant collé sur la largeur de la baie et remplissages latéraux pour panneaux stratifiés 9/10ème avec cornière de rive, teinte au choix du maître d'œuvre ;
- Les prestations comprennent le nettoyage du plénum avant fermeture du plancher technique, la vérification du nivellement du plancher et les remises à niveau éventuelles après la mise en charge du plancher.

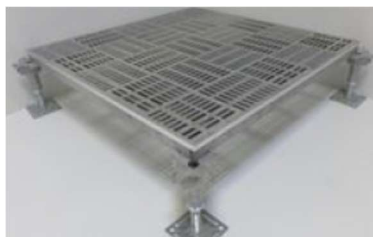
La liaison équipotentielle des ouvrages métalliques sera assurée par une tresse de cuivre reliant au moins cinq vérins dans le local, le câble sera raccordé aux attentes laissées par le titulaire du lot n°2 : Electricité.

En rives, les dalles reposeront sur des vérins à l'exclusion de tout autre dispositif.

Localisation et hauteur utile du plancher : dans le local DIRISI :
la hauteur par rapport au sol fini sera de + 0,20 m.

7.2.3 Dalles ajourées

Exigence DIRISI: l'entreprise devra la fourniture et la pose de dalles ajourées en aluminium moulé laqué blanc pour contrôler l'intégrité des réseaux de courants faibles DIRISI .



Caractéristiques des dalles :

- Dimensions : 600 * 600 mm ;
- Epaisseur : 30 mm ;

- Pourcentage de vides : 60 % ;
- Matière : en aluminium moulé.

La dalle devra être démontable par simple soulèvement du panneau dans l'ossature.

Localisation : au niveau des planchers techniques du local DIRISI.

L'entreprise prendra en compte dans son chiffrage un forfait de 5 dalles.